

## NATURA 2000 : ZOOM SUR LE SECTEUR SUD DE LA ZONE DE PROTECTION SPÉCIALE MASSIF VOSGIEN



Née en **2004** et basée sur l'air de présence historique du Grand Tétrás, la Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux sauvages *Massif vosgien* (ZPS 88) s'étend sur **26 400** hectares et **85** communes. Afin de garantir une animation du site Natura 2000 adaptée aux enjeux locaux, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et la Région Grand Est organisent la concertation locale **par secteur**. **24** communes des vallées de la **Moselle** et de la **Moselotte** forment le **secteur sud** (8 700 ha). Ce dernier abrite également **3 Zones Spéciales de Conservation** : le Massif de Saint-Maurice et Bussang, celui de Longegoutte et celui de Ventron.

### Oiseaux et habitats naturels ayant justifié la création du site

- > Pic noir
- > Pic cendré
- > Grand Tétrás
- > Faucon pèlerin
- > Gélinotte des bois
- > Grand-Duc d'Europe
- > Pie-grièche écorcheur
- > Chevêchette d'Europe
- > Chouette de Tengmalm

Plus de **96 % de forêts** (hêtraie sapinière montagnarde) recouvrent ce secteur. D'autres habitats naturels sont présents : forêts sur éboulis, tourbières, prairies.

### Exemples d'actions mises en place

financées par les crédits Natura 2000 de la **Région Grand Est**.

- > Maintenir des milieux ouverts en forêt
- > Créer des îlots de sénescence
- > Améliorer la quiétude animale
- + de 3000 élèves sensibilisés

### Enjeux de conservation

- > **Maintenir/améliorer** l'état de conservation des espèces et de leurs habitats.
- > **Mettre en cohérence** les usages et pratiques du territoire dans une démarche de concertation locale.
- > **Sensibiliser** les élus, les gestionnaires, les usagers et le grand public.



Gélinotte des bois



Pie-grièche écorcheur



Pic noir



Grand-Duc d'Europe

### Natura 2000, ça vous parle ?

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de **maintenir** et **restaurer** la biodiversité dans toute l'Union européenne. Il repose sur la **concertation** des acteurs locaux et la **gestion équilibrée** des territoires pour concilier respect de l'environnement et activités humaines. Pilier de la politique environnementale européenne, Natura 2000 s'appuie sur **deux textes de référence** :

- > Directive "Oiseaux" (1979) - Création des Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- > Directive "Habitats-Faune-Flore" (1992) - Création des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

### Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Il anime la Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux sauvages *Massif vosgien*, ainsi que **27 autres sites Natura 2000**. Le Parc organise la concertation des acteurs locaux, réunis en **comités de pilotage**, pour définir et mettre en œuvre des actions concrètes. **Collectivités territoriales, agriculteurs, propriétaires privés, professionnels, associations, citoyens...** Les chargés de mission Natura 2000 du Parc sont à votre disposition pour tous vos besoins **d'accompagnement, de projets d'actions, d'études ou d'événements**.

Mathieu Gilleron - 06 07 73 11 43 - m.gilleron@parc-ballons-vosges.fr  
Fabien Diehl - 06 07 71 72 27 - f.diehl@parc-ballons-vosges.fr

 [parc-ballons-vosges.fr](http://parc-ballons-vosges.fr)

